

PRÉFÈTE DE L'ALLIER

**Direction départementale des territoires
Service Environnement**

Yzeure, le 20 avril 2020

Bureau : Environnement et territoire

Affaire suivie par : Nathalie BROSSE
Tél : 04 70 48 77 79
nathalie.brosse@allier.gouv.fr

Note de présentation

L'AAPPMA d'EBREUIL-CHOUVIGNY sollicite une autorisation pour l'organisation de deux concours de pêche dans la Sioule, classée en 1ère catégorie piscicole.

Ces concours se dérouleront aux dates suivantes :

- le dimanche 12 juillet 2020 (de 9 heures à 11 heures 30) au lieu-dit « Le Soult » au camping municipal de CHOUVIGNY,

- le dimanche 9 août 2020 (de 9 heures à 11 heures 30) au lieu-dit « les Nières », plan d'eau, commune d'Ebreuil.

L'article R 436-22 du Code de l'Environnement encadre l'organisation de ces opérations.

En application de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'Environnement, le projet d'arrêté préfectoral autorisant l'organisation de ce concours de pêche est soumis à consultation du public.

Le projet d'arrêté préfectoral est consultable soit sur le site internet de la Préfecture de l'Allier <http://www.allier.gouv.fr> soit à la Préfecture – Mission Interministérielle de Coordination – Politiques Interministérielles Economie et Environnement – 2, rue Michel de l'Hospital – 03000 MOULINS.

Le dossier de demande est consultable à la Direction Départementale des Territoires – Service Environnement – Bureau Environnement et Territoire – 51 bd Saint-Exupéry – CS 30110 – 03400 YZEURE.

Toute personne intéressée peut faire part de ses observations directement sur la boîte fonctionnelle dédiée à cet usage (pref-avis-public@allier.gouv.fr) ou par courrier adressé à la Direction Départementale des Territoires – Service Environnement – 51 bd Saint-Exupéry – CS 30110 – 03400 YZEURE.